



SOMMAIRE

- Mobilisation de rentrée, face à la crise la CFDT à vos côtés
- Jeunes, des mesures d'urgence et de long terme
- Agenda social, Les négociations et délibérations
- Forfaits hospitalier-médicaments, des annonces injustes et inefficaces
- G20, un pacte mondial pour l'emploi
- Retraites, un grand débat de société
- Majoration de Durée d'Assurance (MDA), Priorité à la mère
- Fiscalité, une réforme d'ampleur est nécessaire
- Grand emprunt, investir sur l'avenir
- La contribution climat énergie (CCE), l'équité sociale est indispensable
- Négociation médecine du travail, une première étape
- Emploi-pouvoir d'achat, plus de 30 mesures obtenues pour les salariés

Tél
01 42 03 80 12
fax
01 53 72 85 71
atdepresse@cfdt.fr

Contact :
Isabelle Perrin
Responsable des
relations presse

Damien Cerqueus
Attaché de presse

Isabelle Poret
Assistante

CFDT
4 bd de la Villette
75955 Paris Cedex 19

MOBILISATION DE RENTREE

Face à la crise, la CFDT à vos côtés

Dans les prochaines semaines, la CFDT a choisi de s'investir prioritairement auprès des salariés touchés par la crise, qu'ils bénéficient ou non d'une représentation syndicale. Sur le terrain, aucune équipe syndicale ne doit rester seule face aux difficultés. La CFDT a construit une campagne pour proposer son soutien aux équipes syndicales dans les secteurs professionnels et dans les régions.

Cette campagne s'articule autour de **trois** temps forts :

29, 30 septembre et 1^{er} octobre : mobilisation en régions

Trois jours pour **aller à la rencontre des salariés**. Tel est le mot d'ordre des mardi 29, mercredi 30 septembre et jeudi 1^{er} octobre.

Pendant ces journées de mobilisation, les Unions régionales interprofessionnelles organisent une **tournee des entreprises, secteurs et bassins en difficultés** partout en France. **François Chérèque et les secrétaires nationaux seront présents dans chaque région**. Des réunions publiques sont aussi programmées.

Les Unions régionales proposent des rencontres de proximité avec les salariés dans les entreprises, les zones industrielles et commerciales. Ces événements permettront d'aller vers **les salariés confrontés à la crise, de les écouter et de leur proposer l'aide et le soutien de la CFDT**.

- ▶ A cette occasion, la CFDT a réalisé du matériel de communication dont un **dépliant qui présente simplement ce qu'elle a récemment obtenu concrètement pour les salariés**. Cet outil rappelle également ce que la CFDT demande maintenant pour faire face à la crise.

A ce jour les remontées des régions montrent que dans une leur large majorité, celles-ci privilégient le contact par l'organisation de caravanes qui sillonneront les départements, les bassins d'emploi, jusqu'aux portes des entreprises.

Quelques exemples :

- ▶ L'Union régionale interprofessionnelle **d'Île-de-France** met en place **une caravane qui relie sept sites de six départements** pendant trois jours. Une camionnette est équipée aux couleurs de la CFDT. Le trajet : Moissy-Cramayel, La Défense, Massy, Saint-Ouen-l'Aumône, Mantes-la-Jolie, Vélizy, Paris. **François Chérèque sera présent le 1^{er} octobre**.
- ▶ En **Rhône-Alpes**, un **bus** va circuler pendant **sept jours** dans sept des huit départements de la région et **un film** sera réalisé.

- ▶ En Aquitaine, les trois jours de mobilisation portent chacun un thème. La journée du 29 est consacrée à la **proximité PME/TPE**. La deuxième journée est ciblée sur la **proximité « donneurs d'ordres et sous-traitants de l'industrie »** avec des rencontres de salariés dans les entreprises de la métallurgie et de la défense de la région. Le troisième jour est dédié à la **proximité des acteurs des services publics**, avec des contacts sur les lieux de forte concentration de services publics.
- ▶ **En Franche-Comté**, pendant trois jours un minibus de la CFDT va parcourir la région à la rencontre des salariés qui ont bénéficié de l'accord interprofessionnel régional. Cela leur permet de **se former pendant les périodes de chômage partiel** et de **maintenir leur salaire tout augmentant leur formation**. La CFDT francomtoise a impulsé ce projet signé par l'Etat, le conseil régional et les partenaires sociaux. Actuellement environ 10 000 salariés de 57 entreprises ont ou vont bénéficier de ce processus. Celui-ci devrait prendre fin car le financement du conseil régional est atteint. une commission de suivi est en place.
- ▶ **En Côte-d'Or**, une caravane est présente à Montbard près des industries du nucléaire et de la métallurgie, les équipes CFDT ont travaillé sur la formation, les prêts de personnel des entreprises de ces secteurs. La caravane est également présente pour **accueillir les salariés d'une entreprise de cuir (Procoves) qui connaît de graves difficultés économiques** (baisse de 20% de son activité). Enfin, la caravane se rend sur la zone commerciale de Quétigny pour rencontrer les salariés des plus petits commerces et **valoriser de l'action des équipes CFDT concernant un accord qui limite le travail du dimanche à deux ouvertures par an**.

Octobre à décembre : les secrétaires nationaux rencontrent les militants

Pour échanger et **débattre avec le maximum de militants d'entreprises**, les secrétaires nationaux vont à leur rencontre dans les régions. L'objectif est de **donner la parole aux militants sur leur travail et leurs difficultés**.

Ces réunions sont aussi l'occasion de discuter des objectifs de la CFDT et de ses revendications.

4 décembre : 1 000 délégués syndicaux centraux à Paris

Les délégués syndicaux centraux sont en première ligne dans les restructurations, fermetures et plans sociaux. Comment vivent-ils la relation avec les directions, les salariés, les experts ? Quelles sont leurs difficultés, mais aussi leurs succès ? Quelles sont leurs attentes et leurs analyses ?

Témoignages et débats rythmeront la journée du 4 décembre : **1 000 délégués syndicaux centraux seront réunis aux Docks de Paris**, porte de La Chapelle.

Des mesures d'urgences et de long terme

La rentrée 2009 s'annonce difficile pour les jeunes : 650 000 sont sortis du système scolaire et universitaire avant l'été ; ils arrivent actuellement sur le marché du travail.

Une majorité d'entre eux ont été frappés par la **chute brutale du nombre de missions d'intérim et de CDD** en 2009. Les travailleurs saisonniers, souvent des jeunes, sortent aussi d'une saison difficile : **un recul de 30% des offres d'emploi a été constaté**. La crise éloigne encore plus les jeunes fragilisés par une sortie précoce du système scolaire et qui souffraient déjà d'un éloignement de l'emploi.

Le malaise causé par cette situation ne doit pas être pris à la légère. Il est de la responsabilité des pouvoirs publics et des entreprises d'apporter des réponses aux jeunes. C'est notamment le cas pour ceux issus des **quartiers populaires** : **le taux de chômage y a explosé de 57,2 %** au cours des deux premiers trimestres de l'année (104% pour les diplômés Bac + 3).

Face à la crise, des mesures d'urgence

- ▶ Chaque jeune rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi doit se voir proposé une activité par le service public de l'emploi : accès à l'emploi, formation qualifiante ou mission d'intérêt général du type service civique... **La CFDT réitère sa proposition de « revenu jeune actif »** qui lie prestation sociale et accompagnement vers l'activité. Dans un 1^{er} temps, il est urgent d'étendre **l'accès au RSA aux salariés précaires de moins de 25 ans**. Cela mettra fin à la principale discrimination qui sévit dans le domaine des prestations sociales.
- ▶ La CFDT appelle les entreprises à **se mobiliser pour la formation et l'emploi** des jeunes en misant davantage sur l'alternance, préparant ainsi une sortie de crise. Les grandes entreprises ont promis d'embaucher 24 000 jeunes en plus en contrats en alternance pour 2009 (mission confiée à Henri Proglio par le président de la République). Cela confirme que **des marges de manœuvre existent** en matière d'emploi des jeunes.

Pour le long terme, une politique ambitieuse

Des mesures structurelles doivent être mises en œuvre pour les jeunes. Sur la base des travaux de la commission Hirsch, le gouvernement doit poser les jalons d'une politique de la jeunesse ambitieuse.

Pour mémoire, **les dix mesures proposées par la CFDT :**

Proposition 1 : Etablir un « dispositif jeune actif » afin d'accompagner chaque jeune dans son entrée dans la vie active.

Proposition 2 : Mettre en place un « revenu jeune actif » pour les jeunes en insertion dans la vie active.

Proposition 3 : Doper l'alternance avec des contrats plus attractifs.

Proposition 4 : Déployer un nombre important d'emplois aidés en CDI afin de favoriser l'embauche durable des jeunes.

Proposition 5 : Développer l'offre de contrats aidés pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi.

Proposition 6 : Mettre en place et accompagner la montée en puissance du service civique.

Proposition 7 : Faire évoluer la « journée d'appel à la défense » (JAPD)

Proposition 8 : Débloquer l'accès au logement des jeunes par le développement de la Garantie du risque locatif et la mise en place d'un système de bonus-malus

Proposition 9 : Mettre en place une couverture complémentaire santé et prévoyance pour tous les jeunes.

Proposition 10 : Mettre en place un service de l'orientation tout au long de la vie en coordonnant les acteurs sur les territoires et en assurant un suivi des bénéficiaires tout au long de leur parcours scolaire et professionnel.

Les négociations et délibérations

A l'issue des échanges entre présidence de la république, gouvernement, partenaires sociaux, concernant l'agenda social 2009, il a été convenu, entre patronat et syndicats de salariés, la mise en route de 3 chantiers.

L'emploi

Les conséquences de la crise sur l'emploi, travailler à une nouvelle étape de « sécurisation des parcours professionnels dans le prolongement de l'accord de modernisation du marché du travail.

Une première série de négociations a débouché sur l'Ani du 8 juillet dernier qui vise essentiellement à répondre à l'urgence notamment en facilitant le recours au chômage partiel, la prise en compte des publics les plus impactés (jeunes en particuliers).

Trois groupes de travail paritaires se réuniront à la rentrée :

- ▶ sur les jeunes et le logement et sur les mobilités géographiques des salariés ;
- ▶ sur les groupements d'employeurs ;
- ▶ sur la situation des salaires bénéficiaires de l'assurance chômage et arrivant en fin de droit.

La prochaine séance de négociation est prévue **le 2 octobre 2009**.

Le dialogue social

Trois sujets sont traités dans cette délibération :

- ▶ La représentation collective du personnel dans les TPE ainsi que les moyens d'y mesurer l'audience des organisations syndicales,
- ▶ Les parcours professionnels des salariés exerçant des responsabilités syndicales et la création de la Fondation du dialogue social,
- ▶ L'évolution et les prérogatives des IRP, la négociation collective et la gouvernance d'entreprise.

La prochaine révision sur ces thèmes se tiendra **le 15 septembre**.

Pour la CFDT, le partage de la valeur ajoutée, en lien avec l'évolution de la gouvernance devrait être traitée dans le cadre de cette délibération.

L'évolution du paritarisme

Pas de date arrêtée à ce jour.

FORFAITS HOSPITALIERS-MEDICAMENTS

Des annonces injustes et inefficaces

✚ **Plusieurs interventions de membres du gouvernement laissent penser qu'il s'apprête à augmenter le forfait hospitalier de 4 euros.** Cette mesure est injuste et inique.

- ▶ Elle va pénaliser les populations modestes déjà plus fortement touchées par la crise.
- ▶ Elle intervient dans un contexte où les plus fortunés bénéficient d'une exonération de la CSG via le bouclier fiscal.
- ▶ Elle fait peser sur les malades le creusement du déficit dont ils ne sont pas responsables. Celui-ci n'est pas lié au dérapage des dépenses de santé mais à **une forte baisse des recettes dues à la crise** (augmentation du chômage et baisse des salaires)

Par ailleurs, l'augmentation du forfait hospitalier tel qu'envisagé à ce jour rapporterait quelque 400 millions d'euros pour un déficit estimé à 10 milliards ! Cette décision n'est pas seulement injuste, elle est inefficace sur le plan économique.

✚ **En ce qui concerne les remboursements de médicaments,** S'il s'agit de renforcer le développement des médicaments génériques ou de dérembourser ceux qui sont jugés inefficaces par les autorités d'évaluation, la CFDT est d'accord.

Mais c'est loin de suffire : **il faut aller plus loin dans la réforme des prix des médicaments.** Aujourd'hui le prix est fixé en fonction du nombre de patients à qui le médicament sera prescrit. Les laboratoires présentent des médicaments nouveaux pour des pathologies concernant un nombre très réduit de personnes.

Aussitôt le médicament admis au remboursement, il se trouve prescrit très au-delà de la population cible, parce qu'il est utile à d'autres pathologies. Pour la Sécurité sociale, **cela conduit à des remboursements beaucoup plus élevés que prévu.**

Il faut instituer **une révision permanente des prix** en fonction du volume de prescriptions constaté à la place du régime actuel de pénalité. Les laboratoires préfèrent payer ces pénalités plutôt qu'il existe une révision permanente des prix.

✚ **La mauvaise organisation du système de soins coûte très cher.** Pour la CFDT, il faut travailler sur des mesures pour rendre le système de soins accessible à tous et plus efficient y compris sur le plan financier.

Pour cela, il faut :

- ▶ réformer la définition des prix des médicaments,
- ▶ **réformer la rémunération des médecins**, pour qu'elle soit moins inflationniste et plus en phase avec les missions de service public.
- ▶ Mieux organiser l'articulation entre la médecine de ville et l'hôpital, pour une répartition plus équitable sur le territoire national.
- ▶ **S'attaquer aux causes des arrêts de travail par une meilleure prévention.**

Un pacte mondial pour l'emploi

Contexte général

Bien que les chiffres de PIB soient moins mauvais que prévus et que certains signaux soient positifs, l'OIT indique que le chômage aura augmenté de 59 millions de personnes dans le monde d'ici la fin de l'année.

Le Sommet du G20 de Londres avait entériné les conclusions du Sommet Social des Ministres du Travail du G8 indiquant que « de bonnes politiques macroéconomiques doivent être liées à des politiques de l'emploi et du social qui préviennent le chômage ». Mais, dans un rapport récent, l'OIT montre que parmi les 40 plans de relance adoptés de par le monde, **seulement la moitié contient des actions concernant le marché du travail !**

Dans ce contexte, la CFDT appelle de ses vœux **une politique de l'emploi** forte, au niveau mondial, face aux destructions massives de postes de travail et l'envolée du chômage observée dans les pays du monde entier. Les pays du G20 doivent montrer la voie et être précurseurs.

Pour la CFDT

- ▶ **L'emploi doit être la première priorité du G20.** La mise en œuvre concrète de plans de relance complémentaires, d'un montant de 1% du PIB. Avec la CSI, la CFDT demande la mise en place d'un Groupe de travail emploi du G20, sur le même modèle que pour les finances internationales et les paradis fiscaux, avec la participation des partenaires sociaux.

Avec les organisations syndicales internationales, la CFDT demande le que le G20 reprenne à son compte le **Pacte mondial pour l'emploi** adopté par les 183 pays membres du OIT.

Elle renouvelle sa demande d'une participation de l'OIT au tour de table du G20, au même titre que les institutions financières internationales. Elle demande également l'évaluation comme prévu au G20 d'avril à Londres, des mesures adoptées en faveur des pays les plus vulnérables. L'OIT doit être pleinement associée à ce travail.

- ▶ **Le G20 doit aussi remettre sur la table la réforme du système financier** en ce qui concerne les banques insolubles, la transparence et le contrôle public de toutes les institutions financières.

Les bonus : s'ils ne peuvent pas être totalement proscrits, ils doivent être lourdement taxés pour contribuer à la solidarité nationale.

La CFDT exige des gouvernements qu'elles prennent des mesures efficaces pour mettre fin aux paradis fiscaux.

Elle lance, avec d'autres organisations partenaires, **une vaste campagne de mobilisation syndicale et citoyenne**, le 21 septembre, à la veille du G20 de Pittsburgh.

La CFDT apporte son soutien aux organisations syndicales internationales pour la mise en place d'une taxe sur les transactions financières.

Un des éléments qui manque depuis le début du G20 concerne la gestion internationale des politiques monétaires : des taux de change et de la masse monétaire en circulation dans le monde. La question monétaire internationale ne doit pas être négligée.

- ▶ **La CFDT réclame que l'aide aux pays en voie de développement ne soit pas oubliée** et qu'il soit mis fin aux pratiques du FMI en termes d'ajustement structurel systématiquement demandé aux pays aidés. Cela consiste, en général, en une réduction des dépenses sociales et des services publics, ce qui est inadmissible dans des pays où la crise économique se transforme déjà en crise sociale.

- ▶ **Le G20 doit envoyer un signal fort en direction de la Conférence des Etats membres du Post-Kyoto à Copenhague en décembre prochain.** L'engagement doit porter sur la réduction des émissions de gaz à effets de serre, le soutien aux coûts de la transition vers une économie verte et la formation des travailleurs pour accéder aux nouveaux emplois qui en découlent.

RETRAITES

Un grand débat de société

Le dossier des retraites est à nouveau d'actualité, compte-tenu :

- ▶ **du changement d'objectif des pouvoirs publics** concernant l'échéance de 2010 : le « point d'étape » sur les retraites s'est transformé en « rendez-vous » ;
- ▶ **de la renégociation des accords concernant les régimes de retraite complémentaire** avant la fin de l'année 2010 ;
- ▶ **des travaux du Conseil d'Orientation des Retraites**. Mandaté par le Parlement pour étudier les conditions d'une réforme systémique, le Conseil publiera son rapport début 2010 ;
- ▶ **des déficits amplifiés par la crise économique** et sociale, même si la situation structurelle des régimes de retraite ne s'en trouve pas modifiée.

Pour la CFDT, **le calendrier proposé par le Président de la République (réforme à la fin du premier semestre 2010) n'est pas tenable.**

- ▶ « Coincer » un rendez vous sur les retraites entre les élections régionales (mars) et le mois de juillet, c'est partir une nouvelle fois sur un **ajustement du système** en jouant sur les trois paramètres, durée et montant des cotisations, âge de départ à la retraite.
- ▶ **L'heure n'est plus au rafistolage du système mais à une remise à plat et à une reconstruction** qui tienne compte des profonds bouleversements qui ont marqué la démographie, la société, l'économie et le marché du travail durant les dernières décennies.
- ▶ Le débat sur les retraites ne peut se limiter à un face à face entre les partenaires sociaux et l'Etat : il s'agit d'un véritable débat de société qui nécessite clarté sur les enjeux, appropriation par les citoyens, approfondissement de la justice sociale pour rendre les évolutions nécessaires acceptables.

Afin de répondre à toutes ces exigences, la CFDT se prononce pour un **Grenelle des retraites** qui allie mise à plat, débat sur des scénarios de réforme systémique en associant toutes les composantes de la société civile.

Par ailleurs, le rendez-vous de 2008 n'a pas traité sur le fond les questions qui se posent concernant les retraites. **Des questions importantes restent en suspens :**

- ▶ **l'amélioration du taux d'emploi des seniors**, notamment les 50-59 ans, pour augmenter les ressources financières du système ;

- ▶ **la prise en compte de la pénibilité du travail** dans l'acquisition de droits à la retraite, pour compenser les inégalités d'espérance de vie entre catégories d'emploi ;
- ▶ **l'augmentation du taux de revalorisation des salaires portés au compte**, fixé sur le taux d'inflation depuis 1993, ce qui a fortement dégradé le niveau des pensions servies ;
- ▶ **l'amélioration du niveau des basses pensions ;**
- ▶ **l'égalité de traitement des retraités ayant connu une mobilité professionnelle** et cotisé à différents régimes de base ;
- ▶ **l'amélioration des compensations pour les carrières incomplètes** car interrompues par des périodes de chômage ou de maladie ;
- ▶ **la redéfinition des avantages familiaux** dans un sens favorable à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- ▶ **l'augmentation forte des ressources du Fonds de Réserve des Retraites**, pour prendre en compte l'arrivée à la retraite de générations nombreuses,
- ▶ **le déploiement de l'épargne salariale**, pour organiser collectivement une épargne retraite socialement responsable quelle que soit la taille de l'entreprise ;
- ▶ **la lisibilité du système dans son ensemble n'est plus satisfaisante**. Une clarification des règles renforcera le consensus démocratique autour du système par répartition.

Un recul de l'âge minimum de départ à la retraite, fixé à 60 ans, ne résoudrait aucun des problèmes posés, ne tiendrait pas compte de la durée de cotisations et aggraverait les inégalités. Il mettrait un terme au nécessaire débat de société sur ce sujet et serait source de conflits.

MAJORATION DE DUREE D'ASSURANCE (MDA)

Priorité à la mère

Actuellement, la majoration de durée d'assurance (MDA) du régime général d'assurance vieillesse octroie, aux seules mères de famille, deux ans d'assurance complémentaire par enfant élevé, sans condition de cessation d'activité. **Une jurisprudence récente** de la Cour de cassation **remet en question ce dispositif en l'étendant aux pères.**

Le ministère du Travail projette de **modifier le dispositif actuel de la MDA** via le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2010. Dans le cadre des consultations initiées par le ministre du Travail à cet effet, la CFDT a été reçue par Xavier Darcos le mardi 1^{er} septembre 2009.

Les objectifs de la CFDT

La CFDT veut préserver une mesure destinée à compenser les désavantages de carrière subis par les mères de famille.

Les propositions de la CFDT

-  **Réserver la majoration de durée d'assurance de deux ans aux femmes pour les enfants déjà nés. La CFDT refuse toute rétroactivité.**

La sécurisation juridique des droits acquis pour les enfants déjà nés est fondamentale car les salariées concernées ont effectué des choix concernant leur activité en tenant compte de ces dispositions.

Pour les enfants nés à partir de 2010, la CFDT propose :

- **L'attribution d'une majoration d'un an aux mères de famille pour compenser les désavantages de carrières consécutifs à l'accouchement et à la maternité.**

Ces désavantages comprennent l'absence de salaires portés au compte pendant le congé de maternité et l'impact négatif de l'arrêt sur la trajectoire professionnelle des femmes.

- **Le maintien d'une majoration d'un an pour compenser les désavantages de carrière liés à l'éducation de l'enfant, attribuée à la mère, sauf si le couple en décide autrement.**

Le couple déterminerait en son sein le bénéficiaire de cette année de majoration. En cas d'absence de choix ou de litige, le bénéfice de celle-ci serait automatiquement attribué à la femme.

Une réforme d'ampleur est nécessaire

Le gouvernement s'apprête à augmenter le forfait hospitalier et à diminuer le taux de remboursement de certains médicaments. Si ces annonces se confirment, ce sont encore les ménages les plus modestes qui seront les plus pénalisés. La CFDT s'y oppose et relie cette question à la fiscalité en général pour deux raisons :

- le caractère universel de certaines prestations (santé, famille, dépendance) demande de faire appel à l'impôt pour les financer ;
- l'évolution de la fiscalité en France ces dernières années est de moins en moins redistributive

La CFDT réaffirme l'urgence d'une réforme d'ampleur visant à rééquilibrer la fiscalité au profit de la fiscalité progressive sur le revenu.

Depuis deux décennies un retour en arrière s'est opéré sur une des conquêtes sociales majeures de la première moitié du XX^e siècle permettant de corriger les inégalités. Sous la pression des libéraux, le mouvement s'est accru ces dernières années, en particulier au travers de la **réforme du barème de l'impôt sur le revenu (2007) et l'abaissement du taux maximal de 48 % à 40 % ainsi que la réforme des droits de successions**. Cela a abouti à ce que seulement 5 % des successions soient imposées et, comme si ce n'était pas suffisant, à **l'instauration du bouclier fiscal**.

Aujourd'hui **la fiscalité progressive (IR, droits de succession, ISF) ne pèse plus que 6 % des prélèvements obligatoires** et moins de 10 % des recettes fiscales de l'ensemble des administrations publiques.

Alors que le total des prélèvements avait tendance à augmenter pour étendre les garanties collectives des citoyens, la fiscalité indirecte s'est accrue. La TVA pèse sur une partie d'autant plus faible du revenu que celui-ci est élevé. Elle représente près de 30 % de ces recettes fiscales. **Désormais, en France la fiscalité est peu progressive et peu redistributive.**

La crise et le scandale des bonus ont révélé deux choses à l'opinion :

- ▶ Les très hauts revenus peuvent être dispensés de financer le RSA grâce au bouclier fiscal ;
- ▶ Les dividendes bénéficient d'un abattement de 40 % avant d'être soumis à l'IR ou d'un prélèvement libératoire à 18 %. Cela leur permet d'échapper à l'impôt progressif.

La remise à plat de l'ensemble du système de prélèvements obligatoires, **pour le rendre plus progressif et plus juste**, est d'autant plus justifiée parce que :

- ▶ Une traduction fiscale des exigences du développement durable s'impose.

- ▶ Le caractère universel de certaines prestations sociales (santé, dépendance, famille) demande de faire appel plus largement à l'impôt pour les financer.

Dans l'immédiat, cela signifie que :

- ▶ **Le bouclier fiscal doit être aboli.** La CFDT ne peut accepter que les plus hauts revenus et les plus grosses fortunes de notre pays soient exonérés de toute nouvelle contribution au financement des dépenses publiques. Pour l'instant, c'est le cas de la contribution de 1,1 % sur les revenus du capital mise en place il y a moins d'un an pour compléter le financement du RSA.
- ▶ **Les revenus du capital doivent être imposés comme les revenus du travail**, ce qui suppose de supprimer les abattements dont ils bénéficient.
- ▶ **Les dépenses fiscales et les exonérations de cotisations sociales doivent être réexaminées sous l'angle de leur efficacité sociale et économique**, soumises à conditions et régulièrement évaluées. Celles qui ne servent qu'à réduire l'impôt des plus riches doivent être supprimées.
- ▶ **Le barème de l'impôt doit être complété d'une tranche à 50 %.**
- ▶ **Une tranche de 75 % sur les très hauts revenus doit être instaurée.** C'est le seul moyen de modifier les errements des milieux financiers en matière de rémunérations.

Le contexte

- ▶ **Un monde en crise** dont les voies et les conditions de sortie sont contraintes d'intégrer les défis de la régulation économique, de la gouvernance politique mondiale, de la démographie, du changement climatique.
- ▶ **Une économie française présente dans de nombreux secteurs, mais spécialisée** dans un nombre trop faible. Par ailleurs elle est faiblement présente sur les créneaux d'une économie plus verte.
- ▶ **Des retards d'investissements dans la recherche**, l'enseignement supérieur et dans les infrastructures et organisation concernant ces secteurs.
- ▶ Sous-investissement de tout notre système de formation initiale et continue.
- ▶ Une **dette publique française qui s'élève à 1 413 milliards d'euros**, soit 72,9 % du PIB.

Les Enjeux

- ▶ Nous sommes dans une période où **les changements à opérer exigent d'accélérer les processus de transformation**, pour engager une croissance compatible avec le développement social et environnemental durable.
- ▶ La crise met en lumière l'absence d'anticipation. Si le réchauffement climatique n'est pas la cause de la crise, les réponses à celle-ci ne peuvent pas être trouvées sans intégrer les questions climatiques. **Il faut construire un autre type de développement.**
- ▶ Des investissements massifs, pour rattraper ce manque d'anticipation sont incontournables.

De ce point de vue, **le grand emprunt peut être une opportunité**, même si nous nous interrogeons sur une telle mesure sans concertation européenne. Il peut en effet **permettre de mieux identifier ce qui ressort de l'investissement durable** et ce qui ressort des dépenses courantes.

Les Principes

- ▶ **L'emprunt ne peut pas financer les dépenses courantes**, pas plus qu'il ne doit venir compenser les déficits publics accumulés.
- ▶ L'emprunt doit **soutenir la construction de l'économie et de la société de demain**, en accompagnant les mutations indispensables.
- ▶ L'emprunt doit créer les conditions de positionner l'économie sur les secteurs qui seront les piliers du développement social et environnemental durable.
- ▶ L'emprunt doit **contribuer à la cohésion sociale et territoriale**. L'utilisation de l'emprunt doit être en cohérence avec l'ensemble de l'action publique : Grenelle de l'environnement, outils tels FSI et Fonds d'investissement social, et bien sûr une politique fiscale plus redistributive et plus incitative à des changements de comportements et de consommation,

► L'emprunt doit être **en cohérence avec les engagements européens** de la France et dans le respect des règles du marché intérieur.

► **L'emprunt doit se réaliser auprès du marché et au moindre coût.** L'appel au public n'aurait pour effet que de déplacer l'épargne des Français, au risque de créer d'autres déséquilibres. Par ailleurs cette forme d'emprunt avantagerait les plus fortunés de nos concitoyens qui seraient bien sûr les plus gros souscripteurs. Ils bénéficieraient ainsi d'une rente servie par l'Etat.

Les pistes

Recherche et développement

Il pourrait être tentant de définir des secteurs précis dans lesquels il faudrait investir. Cela pourrait se révéler être une erreur.

Quelle sera la technologie de la voiture propre demain ? Personne ne le sait. Par contre il y a une certitude : la voiture propre se développera. Il faut donc se doter de moyens qui permettent à notre pays, en lien avec l'Europe, d'être actif sur toutes les pistes susceptibles d'être retenues demain. Il en est de même pour le secteur de la construction. S'il est certain que demain les bâtiments publics, les maisons d'habitation feront appel à de nouveaux matériaux pour progresser dans l'isolement thermique, il n'y a pas une seule technologie.

Le produit de l'emprunt doit :

► **Cibler l'investissement dans les infrastructures de recherche** et d'enseignement supérieur, pour que puisse s'y développer recherche et formation sur tout ce qui a trait au **développement social et environnemental durable**, ainsi que le lien indispensable avec le secteur économique.

► Favoriser la diversité de la recherche dans ce domaine, plutôt que tout concentrer sur quelques technologies. Ceci nécessite une **rupture avec la pratique actuelle de la recherche** qui se caractérise par la centralisation de la recherche publique et le cloisonnement entre la recherche publique et la recherche privée.

Les transports

L'organisation des villes et de l'activité économique engendre le déplacement d'une population nombreuse. La question des transports est une question au cœur des questions climatiques.

Le produit de l'emprunt doit :

► **Cibler les investissements dans les infrastructures de transports en commun et le fret ferroviaire** qui favorisent rapidement la baisse de consommation de CO2.

Le vieillissement de la population

Le vieillissement de la population est une donnée qui s'impose à nous. **Les activités liées à la vie des personnes âgées doivent sortir d'une logique de petits**

boulots et de pur marché. Les questions sociales et environnementales doivent être prises en compte dans le développement de ce secteur.

Le produit de l'emprunt doit :

▶ Cibler des investissements permettant le développement de l'innovation permettant une **amélioration du bien être pour les personnes âgées** et leur famille. De ce point de vue, la diffusion sur ce secteur, des technologies de télécommunication est déterminant pour son développement dans un souci de développement social et environnemental durable.

La formation

Globalement nos infrastructures de formation initiale et continue sont en sous-investissement chronique.

Le produit de l'emprunt doit :

▶ Cibler les **investissements des infrastructures de formation.** Investissement devant intégrer les exigences du développement durable notamment en matière d'économie d'énergie.

Conclusion

La CFDT souhaite que les consultations initiées par la commission Rocard-Juppé aboutissent à **établir des objectifs clairs** et les moyens adéquats. Cela doit s'appuyer sur un diagnostic notamment celui réalisé dans le cadre de 2025.

Pour un impact réel sur l'économie, **l'efficience de l'usage de l'emprunt nécessite la mobilisation de l'ensemble des dispositifs** notamment FSI, Fonds d'investissement social, une politique fiscale incitative... Plusieurs réformes sont nécessaires, notamment celle des universités, afin que l'économie française se prépare au mieux pour faire face aux changements structurels futurs.

CONTRIBUTION CLIMAT ENERGIE (CCE)

L'équité sociale est indispensable

Le cadre général

Avec l'objectif de diviser par quatre les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'ici 2050, l'ensemble des parties prenantes du Grenelle de l'Environnement a adopté le principe d'une Contribution climat énergie.

Le principe

Donner à l'ensemble de la société une visibilité sur le coût de notre mode de développement et ainsi inciter les agents économiques, du consommateur à l'entreprise, à réduire les émissions de GES et la consommation d'énergie en général.

Les enjeux

Il s'agit pour notre société, ce que soutient la CFDT, de **répondre à l'urgence climatique** (les scénarios les plus noirs sont à l'œuvre) mais aussi à l'urgence économique et sociale. Ne rien faire serait plus coûteux sur le plan économique (rapport Stern) et sur le plan social (les plus pauvres et les plus précaires seraient les principales et premières victimes des dérives climatiques).

C'est définir un nouveau modèle de développement plus respectueux de l'humain et du vivant en général avec la préoccupation des générations futures.

L'équité sociale de la Contribution climat énergie

Une contribution climat énergie **n'est acceptable qu'à la condition d'être socialement équitable.**

La CFDT a plaidé dans la commission Rocard et elle a obtenu que **des compensations soient prévues pour certains ménages ou certains secteurs.**

Les salariés et les consommateurs qui n'ont pas d'alternative en matière de déplacement, de chauffage ; ceux qui ont des contraintes particulières (isolement géographique, horaires atypiques) ne doivent pas subir un accroissement de leurs dépenses. Ces compensations doivent tenir compte des niveaux de revenus.

La contribution énergie climat doit s'inscrire dans une perspective de **Contribution climat énergie européenne** et dans le cadre des enjeux du sommet de Copenhague en décembre 2009

Quel niveau de la contribution climat énergie ?

Les experts scientifiques préconisaient 45€ la tonne de CO₂. La Commission Rocard a tranché pour 32€, considérant que c'était le compromis entre l'acceptabilité et l'efficacité.

C'est au gouvernement et au parlement de décider du niveau de la Contribution climat énergie.

NEGOCIATION MEDECINE DU TRAVAIL

Une première étape

La huitième et dernière séance de négociation est prévue vendredi 11 septembre.

Par rapport aux objectifs de la CFDT, **de nombreuses avancées ont été obtenues :**

- ▶ Sur les missions des services de santé au travail (SST) inscrits dans une logique de relation avec la santé publique
- ▶ Sur le rôle des médecins du travail et des infirmières
- ▶ Sur la pluridisciplinarité
- ▶ Sur la prise en compte des populations de salariés les plus vulnérables
- ▶ Sur le problème de l'aptitude et du maintien dans l'emploi
- ▶ Sur le pilotage paritaire des services par les partenaires sociaux au plan national, dans le cadre du Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT), et au plan régional

Il n'était pas envisagé d'aborder dans la négociation le mode de gestion des services actuellement effectuée par les employeurs, mais la dynamique de la négociation a conduit à traiter ce point en ne réfutant pas le principe d'une gestion paritaire à terme.

Les positions initiales étaient très éloignées entre patronat et syndicats. Au cours de la négociation, **chacun a pris conscience de l'importance des évolutions** nécessaires, au vu des inerties et des réticences qui existent parmi les acteurs du dispositif actuel de médecine du travail. Celui-ci n'a évolué fondamentalement depuis sa création en 1946. Dans ces conditions, **il n'est pas apparu réaliste d'élaborer un accord qui bouleverse frontalement l'ensemble du dispositif** et le rôle des acteurs.

La CFDT souhaite :

1. Que l'accord soit clairement une première étape pour aboutir à terme avec des objectifs et des échéances précis :
 - ▶ au regroupement des services dans un délai maximum de cinq ans ;
 - ▶ la réforme des modalités de financement dans un délai d'un an ;
 - ▶ la perspective d'une gestion des services pouvant évoluer vers un paritarisme ;
2. La périodicité des visites médicales à quatre ans n'est pas acceptable. On ne peut imaginer une période plus courte qu'avec la contrepartie d'un entretien intermédiaire effectué au sein du service de santé au travail par une infirmière.

Un échec de la négociation entre syndicats et patronat sur la santé au travail n'est pas souhaitable au moment où ils ont acquis davantage de possibilité d'intervention auprès des pouvoirs publics. Le COCT est actuellement en cours de concertation pour l'élaboration du deuxième Plan santé travail (PST2).

Plus de 30 mesures obtenues pour les salariés

Depuis janvier 2008 (accord sur la modernisation du marché du travail), soit un peu plus de 18 mois, les organisations syndicales ont construit des droits nouveaux ou amélioré le droit existant. **Ces avancées ont été permises par la négociation entre patronat et syndicats et la signature d'accords.** Elles sont aussi pour partie le **résultat des mobilisations du premier semestre 2009 qui ont contraint le gouvernement à des mesures sur l'emploi et le pouvoir d'achat.**

Certaines avancées acquises avant la crise peuvent se révéler très utiles dans une période où se multiplient les licenciements : la possibilité de conserver son droit à une complémentaire santé, son droit à la formation, le doublement des indemnités de licenciements.

De même, **les plus précaires** peuvent désormais entrer plus tôt dans l'indemnisation du chômage. La revalorisation du chômage partiel, son extension aux salariés à temps partiel sont des mesures qui soulignent la réactivité des partenaires sociaux dans un contexte où ce dispositif est massivement utilisé.

Autre exemple, en matière de pouvoir d'achat, **la suppression de deux tranches d'impôt** pour les contribuables les plus modestes n'est pas négligeable pour les personnes concernées.

✚ Les acquis des négociations

Modernisation du marché du travail

- ▶ la prise en compte du temps de stage de la dernière année de formation dans la période d'essai,
- ▶ la prise en compte de toutes les périodes de travail accomplies dans la même entreprise pour bénéficier des avantages liés à l'ancienneté,
- ▶ la réduction du délai de carence de 11 jours à 7 jours et de l'ancienneté de 3 ans à un an pour bénéficier d'un complément de salaire par l'employeur, en cas d'arrêt maladie,
- ▶ le maintien de la complémentaire santé prévoyance en cas de rupture du contrat de travail
- ▶ un encadrement plus sûr pour le salarié des ruptures individuelles de contrat de travail (rupture conventionnelle),
- ▶ le doublement de l'indemnité légale de licenciement

Formation professionnelle et GPEC

- ▶ la création d'un fonds de formation professionnelle pour les salariés les moins qualifiés et/ou en recherche d'emploi,
- ▶ la création d'un bilan d'étape professionnel et l'accessibilité à celui-ci tous les 5 ans pour chaque salarié qui le demande.
- ▶ l'accès des publics en insertion au contrat de professionnalisation
- ▶ la portabilité du DIF en cas de rupture du contrat de travail.

Assurance chômage

- ▶ la mise en place d'une filière unique d'assurance-chômage avec entrée dès 4 mois de travail dans les 28 derniers mois, qui rend l'accès aux droits et à leur connaissance plus lisible et plus simple
- ▶ l'amélioration de la durée de l'indemnisation pour les demandeurs d'emploi ayant de 7 mois à 15 mois de cotisations.
- ▶ le maintien d'une indemnisation d'une durée de 36 mois, pour les plus de 50 ans
- ▶ la suppression de la limitation à 3 ans du chômage saisonnier
- ▶ le maintien des annexes, notamment celles des intermittents du spectacle.
- ▶ l'amélioration de la Convention de reclassement personnalisé (CRP) avec passage à 12 mois (au lieu de 8 mois) avec une indemnité de 80% pendant 8 mois, puis 70% pendant 4 mois (ANI du 23 décembre 2008)

Conséquences de la crise sur l'emploi

- ▶ une nouvelle amélioration de la CRP avec une indemnité de 80% pendant 12 mois (ANI du 8 juillet 2009);
- ▶ une indemnisation du chômage partiel à 60% et la réévaluation du taux plancher à 6.84€ soit une augmentation de 63 % (ANI du 15 décembre 2008)
- ▶ une indemnisation du chômage partiel à 75% sous réserve d'un entretien professionnel et d'une garantie du maintien de l'emploi pour le double de la durée de chômage partiel (convention Etat-Unedic avril 2009)
- ▶ la neutralisation des effets du chômage partiel sur les rémunérations annexes (participation, intéressement)
- ▶ la définition d'un mandat pour Pôle Emploi, pour la mise en place d'un référent qui ne suive pas plus de 60 demandeurs d'emploi, et 30 pour les bénéficiaires de la convention de reclassement personnalisé.
- ▶ l'encadrement collectif du prêt de main d'œuvre ;
- ▶ la garantie de financement de tout contrat de professionnalisation concernant un jeune par le FUP si un OPCA ne disposait plus des financements nécessaires.

Les mesures nouvelles acquises avec l'Etat

- ▶ la création d'un Fonds d'investissement social (FISO) pour permettre aux entreprises qui traversent une période difficile de maintenir le lien contractuel avec leurs salariés ;
- ▶ l'accès au chômage partiel des salariés à temps partiel inférieur à 18h ;
- ▶ la durée du chômage partiel consécutif indemnisable portée de 4 à 6 semaines ;
- ▶ la durée de chômage partiel indemnisable sur une année portée à 1000h pour toutes les branches professionnelles ;

- ▶ l'extension de l'accompagnement prévu dans le cadre du Contrat de transition professionnelle (CTP) aux anciens titulaires de CDD ou de contrats d'intérim (dans le territoire concerné et à titre expérimental)
- ▶ une prime exceptionnelle de 500 euros aux salariés qui deviennent demandeurs d'emploi après deux à quatre mois de travail sur les 28 derniers mois.
- ▶ information et consultation obligatoires du CE des entreprises de 50 salariés et plus lorsqu'une aide publique directe leur est versée.
- ▶ suppression des deux derniers tiers provisionnels de l'impôt sur le revenu 2009 pour plus de 4 millions de foyers fiscaux de la première tranche d'imposition. Un crédit d'impôt destiné aux ménages dépassant légèrement la limite de la première tranche (qui devrait concerner 2 millions de foyers supplémentaires).
- ▶ prime supplémentaire exceptionnelle de 150 euros versée au mois de juin pour les 3 millions de familles bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire.
- ▶ attribution de bons d'achat de services à la personne, pour une valeur de 200 euros par foyer, aux 660.000 ménages touchant l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile, aux 470.000 familles bénéficiaires du complément mode de garde, aux 140.000 foyers ayant un enfant handicapé et aux demandeurs d'emplois qui retrouvent du travail et ont besoin de faire garder leur enfant. Les CESU distribués sont valables jusqu'au 31 janvier 2010.
- ▶ Les jeunes en stage seront désormais rémunérés à partir de deux mois au lieu de trois mois.

ANNEXE

FONDS D'INVESTISSEMENT SOCIAL (FISO) Etat de la mise en œuvre des dispositifs

La cellule de pilotage s'est réunie mardi 8 septembre. Le fonds d'investissement social ne dispose pas de moyens en propre. **Il coordonne des acteurs et des sources de financement** différents.

Les différentes mesures mises en œuvre pour faire face à la crise sont cofinancées par l'Etat, les partenaires sociaux (Unedic, Fup, OPCA), les collectivités territoriales et les entreprises.

Le Fiso a été officiellement **mis en place le 10 avril 2009**. Il a trouvé son rythme de fonctionnement en juin avec la diffusion officielle à tous les acteurs des « critères de soutien » qu'il a élaborés.

Le niveau actuel des informations à notre disposition ne permet pas de réaliser un bilan exhaustif et qualitatif de ce que produisent les différentes mesures. Le temps entre la décision et son effectivité contribue à une mise en œuvre lente (trop lente au goût de la CFDT).

Chômage partiel :

- ▶ A ce jour, les estimations indiquent que 180 000 salariés au 1^{er} trimestre, 320 000 au second trimestre auraient bénéficié du chômage partiel.
- ▶ 11 grandes entreprises (quasiment toutes industrielles) et 15 branches professionnelles (chimie, textile, métallurgie, chaussure, caoutchouc, habillement, papeterie, ingénierie, informatique, cycle-motocycle ...) ont signé une convention APLD (Activité partielle de longue durée) avec l'Etat (indemnisation à 75% avec contrepartie emploi).
- ▶ L'accord national interprofessionnel du 8 juillet contient des mesures visant à élargir (notamment aux entreprises non industrielles) les possibilités de recours au chômage partiel et favorise la négociation collective.

Pour mémoire, **les organisations syndicales ne négocient pas obligatoirement sur le chômage partiel**. Rien n'interdit à une entreprise ou à une branche professionnelle de signer une convention avec l'administration sans l'avis des organisations syndicales.

A titre d'exemple, la convention de la métallurgie traduit l'accord négocié sur l'emploi par la branche, mais celles de l'ingénierie et de l'informatique (branche Syntec) ont été signées malgré l'échec de la négociation sur ce sujet avec les organisations syndicales.

✚ **Salariés licenciés économiques :**

- ▶ Fin août, 71 500 salariés licenciés ont adhéré à la Convention de reclassement personnalisé (CRP).
Depuis le 1^{er} avril, la CRP a été « améliorée » par l'accord du 23 décembre 2008 (portée à 12 mois avec 80 % pendant huit mois, puis 70% pendant quatre mois). Il semble que cela se traduise par une augmentation du pourcentage d'adhésion à la CRP (autour de 65 % contre 30 % auparavant).
L'accord national interprofessionnel du 8 juillet 2009 a décidé une nouvelle étape d'amélioration en portant l'indemnisation à 80 % sur douze mois.
- ▶ Fin août 2009, 8 517 salariés licenciés ont adhéré au Contrat de transition professionnelle (CTP).

✚ **Formation des salariés et des demandeurs d'emploi**

Les fonds Fup engagés sont de 207 253 597 € au total pour 112 684 salariés et 24 938 demandeurs d'emploi, soit 16 millions d'heures de formation environ.

Une mission confiée à J-M Marx doit permettre de proposer des solutions d'ici décembre pour **développer l'accompagnement des demandeurs d'emploi vers la formation.**

Lors de la prochaine réunion du Fiso, à la demande récurrente de la CFDT, le ministre a convenu d'examiner les possibilités de formation visant à l'acquisition de compétences transférables afin de **faire de cette période de crise un moment d'élévation conséquente du niveau moyen de qualification** des demandeurs d'emploi.

✚ **Projets sectoriels**

Secteurs	Nombre salariés concernés	Coût total
Accord cadre national intérim	2400 intérimaires	22.8M€
Accord cadre national construction	30000 salariés premiers niveaux de qualification	60M€
Accord cadre national VAD	8300 salariés	32.4M€
Accord cadre national Chimie	?	28 M€
Charte nationale industries agro alimentaire	15000 salariés	41 €

Ces projets associent les partenaires sociaux. Ils visent à construire des dispositifs adaptés aux réalités sectorielles. Pour l'essentiel, ils mettent en œuvre des formations en lien avec des besoins prévisionnels identifiés.

Les résultats du secteur du travail temporaire (fin août, ils ont atteint quasiment les objectifs prévus pour l'année 2009) démontrent l'effet que produit une dynamique collective partagée.

Projets territoriaux

Régions	Nombre salariés concernés	Coût total
Accord cadre forêt Aquitaine	Tous les actifs du secteur	1,6M €
Charte régionale Champagne-Ardenne	Salariés des PME en chômage partiel	Nc
Pacte régionale continuité professionnelle Nord-Pas-de-Calais	?	?
Plan de soutien BTP La Réunion	800 salariés	1,2 M€
Convention multipartite Picardie	2000 salariés	?

Associant la plupart du temps, partenaires sociaux, Etat et Régions, les projets territoriaux visent à prendre en charge les problèmes rencontrés sur les bassins d'emploi les plus impactés par la crise, prioritairement les salariés des PME.